

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC**

Séance du 23 novembre 2021

**Présents** : Mrs ALEGRET Christian, COMBES Joël, DEBAT Serge, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, TEILH Jérôme, THUILLER Alain.

Mme BERTHIER Aline, CASTAING Mary-Jan, CAYEZ Cathy, DUBIE Karine, DUPUY Annie

**Absents(es) excusés (es)**: BERNARD Lionnel

**Procuration**

**Secrétaire** : Mme CASTAING Mary-Jan

### **49. Objet de la délibération : .7 Finances locales / 7.8 Fonds de concours** **Fonds de solidarité logement 2021.**

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, répond favorablement à la demande du conseil départemental et vote, une participation au fonds de solidarité logement pour l'exercice 2021 d'un montant de 254.28 euros.

### **50. Objet de la délibération : .7 Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires** **Décision modificative budgétaire n°3**

Monsieur le Maire explique que des ajustements de comptes sont nécessaires pour passer les écritures d'amortissements, et équilibrer un compte.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

#### **Section Fonctionnement – Dépenses**

<b><u>Compte 6811-042</u></b> – Dotations aux amortissements	+ 408,00
<b><u>Compte 6257</u></b> - Réception	+ 500,00
<b><u>Compte 022</u></b> – Dépenses Imprévues	- 908,00

#### **Section Investissement – Recettes**

<b><u>Compte 28031-040</u></b> – Amortissement frais études	+ 411,00
<b><u>Compte 10226</u></b> - Taxe aménagement	-411,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

**51. Objet de la délibération : .7 Finances locales / 7.8 Fonds de concours**  
**SDE - FACE -renforcement 2020**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 33 000,00 €.

Fonds libres	3 300,00 €
Participation SDE	29 700,00 €
<b>Total</b>	<b>33 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de 3 300,00 € au SDE des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.
4. Autorise Monsieur le maire, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Séance du 23 novembre 2021**

**7. Finances locales / 7.8 Fonds de concours**

**Fonds de solidarité logement 2021**

**7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

**Décision modificative budgétaire n°3**

**7. Finances locales / 7.8 Fonds de concours**

**SDE – Face – Renforcement 2020**

PAILHAS Michel

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

DEBAT Serge

LEGRAND Clément

BERNARD Lionnel

Absent excusé

CASTAING Mary-Jan

CAYEZ Catherine

COMBES Joël

DUBIE Karine

DUCASSE Christophe

DUPUY Annie

IRIGOYEN Bruno

TEILH Jérôme

THUILLER Alain